



La Celle Saint-Cloud

République Française  
Département des Yvelines

## DECISION MUNICIPALE N° 2022.56

### 78170 REGLEMENT D'HONORAIRES AU CABINET GOUTAL, ALIBERT & ASSOCIES CONTENTIEUX RESSOURCES HUMAINES

Je soussigné, Olivier DELAPORTE, Maire de La Celle Saint-Cloud et Vice-Président de Versailles Grand Parc,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 juin 2020 chargeant Monsieur le Maire, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22-11<sup>ème</sup> du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instance pénale ouverte à l'encontre de \_\_\_\_\_ sous le numéro \_\_\_\_\_

Vu l'audience du 4 mars 2021 auprès de la 7<sup>ème</sup> chambre correctionnelle section 2 du Tribunal judiciaire de Versailles,

Vu le jugement correctionnel rendu par le Tribunal judiciaire de Versailles le 6 mai 2021,

Vu les déclarations d'appel de la commune le 14 mai 2021,

Vu les déclarations d'appel du parquet le 17 mai 2021,

Vu l'avis d'audience du 3 octobre 2022 auprès de la 7<sup>ème</sup> chambre de la Cour d'appel de Versailles et la mise en délibéré du jugement fixée au 31 octobre 2022,

Considérant les diligences accomplies par le Cabinet GOUTAL, afin de préparer l'audience du 3 octobre 2022 et d'assister aux audiences des 3 et 31 octobre 2022,

### DÉCIDE

Article 1<sup>er</sup> : De régler au cabinet GOUTAL, ALIBERT & ASSOCIES, Société d'Avocats, demeurant 90 avenue Ledru Rollin – 75011 PARIS - la somme de 5 076 € TTC (cinq mille soixante-seize euros) au titre des frais et honoraires.

Article 2 : Cette dépense sera imputée à l'article 6226 du budget communal.

Article 3 : La présente décision fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 16 novembre 2022.



Le Maire,

Olivier DELAPORTE  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en  
Préfecture le 23/11/2022  
Accusé réception 078-217801265-20221116-  
DEC2022-56-AI, et de sa publication le  
23/11/2022

P/Le Maire,  
Par délégation,

Audé BELLOIR  
Directrice Pôle Relations aux Citoyens